



Réunion des Délégués du Personnel
le 20 mars 2018



Mardi 10 avril 2018

Prime panier:

Avez-vous une réponse suite à notre mail du 5 mars dernier concernant le montant de l'indemnité de la prime panier qui n'a pas été modifié au 1^{er} janvier 2018.

La répartition a été modifiée sur la paie du mois de mars 2018. Les rappels concernant les nuits du mois de janvier figureront sur le bulletin du mois d'Avril. A vérifier

Déclenchement des heures supplémentaires:

Les salariés qui prennent le travail avant l'horaire de prise de poste ou qui restent après l'heure de fin de poste dans le cadre de leur travail, sont-ils payés en heures supplémentaires ?

Les horaires doivent être respectés. Une HS est une heure de travail réalisée en dehors du temps de travail attendu, à la demande de l'employeur et validé par le manager
Le process veut que le manager demande a priori l'autorisation des HS (cf engagement d'un budget), elles sont déclenchées après autorisation de la direction
Seul en cas d'imprévu absolu l'absence de demande préalable peut se justifier.

Heures supplémentaires en semaine:

Certains salariés qui se sont portés volontaires pour travailler en VSD ont effectué des heures supplémentaires au cours de la semaine. Pouvez-vous nous transmettre les modalités des majorations (Tranches d'heures avec le pourcentage des majorations) ?

Conformément à l'accord d'entreprise, le travail en semaine n'est prévu que le mercredi. La rémunération se fait alors comme suit : 2.8h à 110%, et les heures jusqu'à 36h à 125%

Arrêt de travail:

Dès réception d'un arrêt de travail, nous demandons que la direction transmette les documents à la sécurité sociale afin que le salarié perçoive ses indemnités journalières.

Le problème est en passe d'être résolu, avec l'envoi des arrêts de travail à la Sécurité Sociale dès réception (phase d'essai à compter du mois d'avril).

Peinture:

Nous avons constaté que la peinture sur le haut du bâtiment « méthode » se dégradait rapidement, nous vous demandons de refaire la peinture.

En effet, le gel a fait cloquer la peinture – les travaux de réfection sont déjà lancés. Nous sommes d'ans l'attente du retour des offres économiques

Fontaines:

Nous vous demandons de vérifier les filtres à eau sur chaque fontaine.

Les vérifications sont faites suivant un planning bi-annuel.

Comme vu en CHSCT, s'il y a un problème, le signaler avec le lieu et l'adresser directement à PTS.

Panneaux syndicaux :

Nous vous demandons de remettre en place les panneaux syndicaux dans le bâtiment maintenance.

En effet, les panneaux ont été déposés le temps des travaux de peinture – ils sont remis en place